

Le budget communautaire

Consultez les documents relatifs au budget de Châteauroux Métropole

2023

2022

Le Compte Financier Unique (CFU) a vocation à devenir, à partir de 2025, la nouvelle présentation des comptes locaux pour les élus et les citoyens.

Il se substituera au tandem constitué par le Compte Administratif produit par l'ordonnateur et le Compte de Gestion produit par le comptable public.

Il est soumis à l'approbation de l'assemblée délibérante après visa du comptable assignataire et du comptable supérieur.

Ce processus de validation préalable garantit la parité des valeurs entre la comptabilité de l'ordonnateur et celle du comptable public.

Sa mise en place vise plusieurs objectifs :

- favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière ;
- améliorer la qualité des comptes ;
- simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable, sans remettre en cause leurs prérogatives respectives.

En mettant davantage en exergue les données comptables à côté des données budgétaires et en évitant les redondances inhérentes à la production de deux documents parallèles, le CFU permet de mieux éclairer l'assemblée délibérante et contribue à enrichir le débat démocratique sur les finances locales.

Engagées dans une démarche d'amélioration de la qualité de leurs pratiques financières, Châteauroux Métropole et la ville de Châteauroux ont le choix de devancer l'obligation calendaire de mise en œuvre du CFU et d'intégrer l'expérimentation du CFU dès 2022.

2021

2020

2019

2018

CHÂTEAUX MÉTROPOLE

Hôtel de ville

CS 80509

36012 Châteauroux Cedex

Ouverture du lundi au vendredi, de 9h à 17h.